

CONVENTION DE PRET A TITRE GRATUIT

entre

la bibliothèque de Riom Communauté, représentée par représentée
par Monsieur Daniel JEAN, Vice-Président de Riom Communauté, en
charge des animations et des équipements culturels

et

l'organisme emprunteur suivant :

....., représenté par

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : objet

L'emprunteur organise une animation autour du livre-objet.

A titre de partenariat il sollicite Riom Communauté pour la mise à disposition d'une exposition conçue par et appartenant à la bibliothèque intercommunale : « Ceci n'est pas un objet ».

Article 2 : Modalités et durée de prêt.

L'exposition « Ceci n'est pas un objet » sera prêtée à titre gracieux à l'emprunteur du au : modalités et dates de départ et retour à convenir entre la bibliothèque et l'emprunteur. Elle se tiendra dans les locaux

Article 3 : Installation et désinstallation de l'exposition.

Elles sont sous la responsabilité de l'emprunteur, qui transmettra à la bibliothèque les coordonnées du responsable logistique de l'organisation au sein de son établissement.

Article 4 : transport et assurance

Le transport aller-retour est à la charge de l'emprunteur. L'emprunteur est tenu d'assurer l'exposition.

Valeur estimée à 6 481 € au total (dont 2 481 € pour les livres et 4 000 € pour le mobilier)

L'emprunteur devra fournir une attestation d'assurance au plus tard à l'enlèvement de l'exposition.

Pendant toute la durée du prêt, l'emprunteur doit mettre en œuvre l'ensemble des mesures de sécurité et de sauvegarde afin de protéger l'exposition du vol et des dégradations.

Une liste des livres-objets constituant l'exposition est jointe à la présente convention.

Article 5 : communication

L'emprunteur s'engage à faire mention sur tout support d'information ou de communication se rapportant à l'exposition le nom du prêteur : bibliothèques de Riom Communauté.

Article 6 : annulation

En cas d'annulation, l'emprunteur s'engage à prévenir dans les meilleurs délais la bibliothèque de Riom Communauté.

Fait à Riom le

Organisme emprunteur,

le Vice-Président,
en charge des animations
et des équipements culturels

Daniel JEAN